

Après avoir procédé à un diagnostic détaillé de l'accidentologie locale, vous fixerez aux responsables départementaux de la police et de la gendarmerie les objectifs devant être atteints avant la fin de l'année. En tout état de cause, les résultats de l'activité des forces de l'ordre pendant les derniers mois de 2009 devront être supérieurs à ceux du dernier trimestre de l'année précédente.

1 - L'action des forces de l'ordre doit être sensiblement renforcée au cours de la nuit et lors des fins de semaine.

Les accidents mortels se produisent, pour l'essentiel, de nuit ou à la fin de la semaine, périodes au cours desquelles l'activité répressive des forces de l'ordre est la plus faible.

Vous veillerez, en conséquence, à faire effectuer, chaque nuit, des contrôles par les services de police et les unités de gendarmerie pour lutter contre la recrudescence d'excès de vitesse. Vous favoriserez, à cet effet, le recours aux radars mobiles du dispositif de contrôle sanction automatisé (CSA) pendant cette période. La certitude de la sanction doit être la même, de jour comme de nuit, pour tout conducteur qui s'affranchit du respect du code de la route.

De même, je vous demande de faire organiser, de manière systématique, des opérations de dépistage d'alcoolémie ou de la consommation de stupéfiants pendant les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, au cours desquelles de nombreux jeunes se tuent sur la route, chaque semaine, en sortant d'une discothèque ou d'une soirée entre amis. Il est indispensable de favoriser un changement de comportement des jeunes usagers de la route et de les obliger à adopter une attitude plus responsable.

2 - L'action des forces de l'ordre doit être ciblée en direction des conducteurs de deux-roues, qui paient un lourd tribut aux accidents de la route.

Vous veillerez à multiplier les contrôles avec interception afin de lutter contre la vitesse excessive de nombreux conducteurs de deux-roues motorisés, qui constitue la cause principale de leur forte mortalité routière. Je rappelle, à cet égard, que le risque, pour un motard, d'être tué dans un accident de la route est vingt-quatre fois supérieur à celui d'un conducteur de véhicule de tourisme.

Des contrôles devront également être effectués pour permettre aux forces de l'ordre de s'assurer de la conformité des plaques d'immatriculation des deux-roues motorisés.

En ville, des contrôles spécifiques devront être organisés à l'encontre des conducteurs de vélos, dont le nombre s'est accru de manière significative au cours de ces dernières années. Ceux-ci doivent être sensibilisés au nécessaire respect des règles du code de la route, auxquelles ils sont assujettis à l'instar des autres conducteurs. Les infractions routières commises par un cycliste, notamment la conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou après avoir consommé des stupéfiants, doivent être sanctionnées avec la même fermeté que celles commises par le conducteur d'un véhicule motorisé.

3 - Vous devez tirer le meilleur parti du placement sous votre autorité des forces de police et de gendarmerie afin de renforcer l'efficacité de leur action dans la lutte contre l'insécurité routière.

L'action des services de police et des unités de gendarmerie doit être coordonnée de manière à favoriser la continuité de la présence des forces de l'ordre sur la voie publique et créer ainsi un sentiment d'insécurité permanent pour les délinquants de la route. Les plans de contrôle départementaux et l'emploi des véhicules banalisés des unités spécialisées de sécurité routière devront être adaptés en conséquence.

J'entends, par ailleurs, promouvoir le recours à des modes d'action innovants pour les opérations de contrôle effectuées par les forces de l'ordre. A ce titre, je vous demande de mettre en place, au moins une fois par semaine, des opérations conjointes police-gendarmerie pour contrôler, dans la profondeur, un itinéraire choisi en fonction de votre analyse de l'accidentologie locale, dans le créneau que vous jugerez le plus approprié. Faisant appel à d'importants moyens des forces de l'ordre, ces dispositifs devront comporter une série de postes de contrôles, échelonnés tous les 10 kilomètres le long de l'axe routier choisi, afin d'obliger les conducteurs au respect permanent du code de la route.

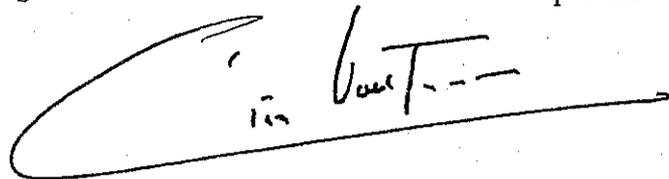
4 - Vous vous rapprocherez des procureurs de la République pour favoriser une harmonisation des sanctions à l'encontre des contrevenants routiers.

La politique pénale à l'encontre des auteurs d'infractions au code de la route doit être la même sur le territoire de chaque département. Lorsque tel n'est pas le cas, je vous demande de prendre attache avec les procureurs de la République compétents afin de favoriser une harmonisation départementale des sanctions judiciaires.

De même, il est indispensable d'harmoniser le barème des suspensions administratives du permis de conduire avec celui des suspensions qui seront définitivement prononcées par les autorités judiciaires.

*
* *

Vous me rendrez compte des mesures que vous aurez prises pour mobiliser les forces de l'ordre dans la lutte contre l'insécurité routière et des résultats que vous obtiendrez. Je compte sur votre engagement personnel, en vous demandant de me tenir informé des bonnes pratiques que vous aurez mises en œuvre sur le terrain et dont la généralisation au niveau national vous paraîtrait souhaitable.



Brice HORTEFEUX